



## ARRÊTÉ N°2025-234

OBJET : Travaux réparation réseau fibre optique free

15 rue du Marquis de la ROUERIE

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**VU** les dispositions du Code de la Route et celles du Code Pénal,

**VU** la demande de l'entreprise Constructel en date du 17 décembre 2025,

**Considérant** qu'il nous appartient, en vertu de nos pouvoirs de police, de prendre toutes dispositions réglementaires de nature à assurer la sécurité publique dans les voies et places publiques,

### ARRETE

**Article 1** : Des travaux de réparation du réseau fibre optique free seront entrepris, au 15 rue du Marquis de la ROUERIE à la date 5 janvier 2025 pour 10 jours, par l'entreprise Constructel (06.09.61.65.33).

**Article 2** : La rue sera en circulation alternée, avec mise en place d'une déviation et de panneaux de signalisation, réalisée par l'entreprise.

**Article 3** : l'entreprise devra prendre les mesures adéquates pour permettre l'accès aux secours.

**Article 4** : Le stationnement sera interdit et déclaré gênant, au droit du chantier et sur 30 mètres de part et d'autre.

**Article 5** : L'entreprise aura la charge de la pose, du maintien et la dépose de la signalisation (diurne et nocturne) réglementaire.

**Article 6** : L'entreprise devra prendre les précautions nécessaires afin de protéger son environnement.

**Article 7** : L'entreprise devra après les travaux, enlever tout décombre de matériaux, nettoyer le chantier, réparer tous dommages éventuellement causés et rétablir à ses frais le domaine public dans son état initial.

**Article 8** : Toutes les infractions aux dispositions du présent arrêté seront constatées par procès-verbal et poursuivies conformément à la loi.

**Article 9** : Monsieur le Directeur Général des services de la Commune de SAINT-AUBIN-DU-CORMIER, Madame la Directrice des Services Techniques, Monsieur le Commandant de Brigade de Gendarmerie Autonome Territoriale de SAINT-AUBIN-DU-CORMIER, Monsieur le Chef de Corps des Sapeurs-Pompiers, sont chargés chacun en ce qui les concerne de veiller à l'exécution du présent arrêté dont il leur sera remis ampliation et qui sera publié et affiché, selon les formes prévues par l'article L 2122-27 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Fait à SAINT-AUBIN-DU-CORMIER, le 17 décembre 2025

Le Maire  
Jérôme BÉGASSE



Mairie

B.P. 13 - 35140 Saint-Aubin-du-Cormier

Tél : 02 99 39 10 42 - Fax : 02 99 39 23 25 - Courriel : mairie@ville-staubinducormier.fr

[www.saint-aubin-du-cormier.bzh](http://www.saint-aubin-du-cormier.bzh)  
 Ville de Saint-Aubin du Cormier